

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## Abonnements CF Immo Platform

Référence	Date	Version	Statut
CFI-CGV-04	18 avril 2026	V1.0	Version approuvée

### Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après "CGV") régissent la souscription, l'exécution et la résiliation des abonnements payants proposés par CF Management (ci-après "CF Management"), Genève, Suisse, sur la Plateforme CF Immo Platform accessible à l'adresse cfmanagement.ch.

### Article 1 · Objet

Les présentes CGV encadrent la relation contractuelle entre CF Management et toute personne physique ou morale souscrivant à l'un des abonnements Essentiel, Stratège ou Elite de la Plateforme. Le plan Gratuit ne génère aucune relation contractuelle payante.

### Article 2 · Description des abonnements

Plan	Prix mensuel	Durée	Services principaux
Gratuit	0 CHF	Sans engagement	Consultation catalogue, filtres de base
Essentiel	50 CHF TTC	Mensuel, sans engagement	Alertes, contact annonceur, estimation, recommandations
Stratège	150 CHF TTC	Mensuel, sans engagement	Alertes prioritaires, dossier zéro refus, IA sémantique, filtres avancés
Elite	400 CHF TTC	Mensuel, sans engagement	Concierge dédié, biens off-market, négociation assistée, relocation

### Article 3 · Prix et paiement

---

Les prix sont indiqués en francs suisses, toutes taxes comprises (TVA suisse au taux légal en vigueur, soit 8,1 pour cent en 2026). Le paiement est exigible d'avance, à la souscription, pour la période mensuelle en cours.

Les moyens de paiement acceptés sont : a) virement PostFinance avec QR-facture ; b) TWINT au numéro +41 76 411 79 26 ; c) PayPal ; d) virement bancaire SEPA pour les clients UE. Aucune autre modalité n'est acceptée sans accord écrit préalable.

L'abonnement est activé après confirmation effective du paiement par CF Management. L'Utilisateur reçoit une confirmation par courriel avec facture PDF conforme au droit suisse.

#### **Article 4 · Durée, renouvellement, résiliation**

Les abonnements sont sans engagement de durée. Ils se renouvellent tacitement par période mensuelle, sauf résiliation par l'Utilisateur avant la date de renouvellement.

La résiliation s'effectue par courriel à [chevalley@cfmanagement.ch](mailto:chevalley@cfmanagement.ch) ou depuis l'espace utilisateur, et prend effet à la fin de la période mensuelle en cours. Aucune somme n'est due après la date d'effet.

#### **Article 5 · Droit de rétractation et remboursement**

Conformément aux bonnes pratiques commerciales et en complément du droit suisse, l'Utilisateur dispose d'un droit de rétractation de quatorze jours à compter de la date de souscription, pendant lequel il peut obtenir le remboursement intégral de son premier mois d'abonnement à condition de ne pas avoir utilisé de façon substantielle les fonctionnalités payantes (contacts annonceurs, alertes actives, accès off-market).

Le remboursement est effectué sur le même moyen de paiement que celui utilisé pour la souscription, dans un délai de quatorze jours suivant la demande écrite.

#### **Article 6 · Modification des tarifs**

CF Management se réserve le droit d'ajuster ses tarifs. Toute hausse tarifaire est notifiée par courriel à l'Utilisateur, avec un préavis minimal de soixante jours avant son entrée en vigueur. L'Utilisateur dispose alors d'un droit de résiliation anticipée sans frais jusqu'à la date d'effet de la nouvelle tarification.

#### **Article 7 · Impayés**

En cas d'impayé, CF Management adresse une relance par courriel après sept jours, suivie d'une mise en demeure formelle après quinze jours. À l'issue de vingt et un jours sans régularisation, l'abonnement est automatiquement suspendu et peut être résilié de plein droit, sans préjudice du recouvrement des sommes dues et des intérêts moratoires au taux légal suisse.

#### **Article 8 · Parrainage et avantages fidélité**

Tout Utilisateur peut parrainer des tiers via son lien personnel de parrainage. Pour chaque filleul parrainé effectivement abonné à un plan payant, l'Utilisateur bénéficie d'un mois d'abonnement offert, dans la limite absolue de trois mois par compte et par année civile.

---

Cette contrepartie est exclusivement un crédit produit interne non convertible en numéraire, non cumulable au-delà du plafond, non cessible. Aucune rétribution financière n'est versée. Cette limite est imposée par la politique anti-Ponzi de CF Immo Group.

### **Article 9 · Responsabilité**

Les engagements de CF Management dans le cadre des services vendus sont de moyens et non de résultat. CF Management ne garantit ni la disponibilité d'un bien immobilier spécifique, ni la réussite d'une négociation, ni l'obtention d'un rendement ou d'un prix d'achat ou de vente donné.

La responsabilité civile de CF Management est plafonnée, tous chefs de préjudice confondus, au montant effectivement versé par l'Utilisateur au titre de son abonnement au cours du mois précédent la survenance du fait générateur, sauf cas de négligence grave ou faute intentionnelle.

### **Article 10 · Droit applicable et for**

Les présentes CGV sont régies par le droit suisse. Tout litige relève de la compétence exclusive des tribunaux du Canton de Genève, sous réserve des dispositions impératives protectrices des consommateurs. Les parties conviennent de privilégier la résolution amiable, avec recours possible à la médiation.